

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 19 mai 2015

L'an deux mille quinze et le 19 mai, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (15) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Alex PIETTE, Delphine LAVILETTE, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Emmanuel FERREIRA, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Michel PARADIS.

Pouvoirs (3) : Martine LOPEZ à Michèle ROMIEU, Pierre MICHEL à Frédéric LEVESQUE, Rachel BAUDRY à Martine JULIA-SANCHEZ

Excusés : Chantal FABIEN

Absent : aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 11 mai 2015

Date d'affichage : 11 mai 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN AU LIEU-DIT LES SABLAS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-17,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1111-1,

Vu l'estimation de France Domaine du 24 novembre 2014,

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur des parcelles concernées dans la perspective de créer un espace publics destiné à accueillir le futur foyer communal ainsi que divers équipements publics,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE, l'acquisition, par voie amiable, d'une parcelle située sur le quartier du Sablas portant les références cadastrales Section AL n° 587 d'une superficie de 10 000 m² au prix de 150 000 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition, afin de permettre la construction du futur foyer communal et la création d'un nouvel espace public.

DECIDE, l'acquisition, par voie amiable, d'une parcelle située sur le quartier du Sablas portant les références cadastrales Section AL n° 588 d'une superficie de 13 115 m² au prix de 196 725 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition, afin de permettre la construction du futur foyer communal et la création d'un nouvel espace public.

DECIDE de prendre à sa charge les frais annexes à cette acquisition, dont les honoraires de géomètre relatifs au bornage et au document d'arpentage.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,



ACTE DE MISE EN POSSESSION
DU 26 MAI 2015

ET PUBLICATION DE NOTIFICATION

DU 21 MAI 2015

LE MAIRE